

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

Convocation adressée le 20 octobre 2025 par la directrice de l'école.

Le Conseil d'école s'est réuni le vendredi 7 novembre 2025, à 18 heures, dans la salle Edgard Veau.

- Présentation des membres du conseil d'école et désignation des secrétaires de séance**

Pour introduction, la Présidente nomme comme secrétaires de séance : M^{me} Chanteau, enseignante et M^{me} Mazelaygue, représentante de parents d'élèves. → **Tour de table : présentation des membres du conseil**

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENTE	
M ^{me} Kermanac'h	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
M ^{me} Chanteau, M. Compère, M ^{me} Crochet, M ^{me} Gendre, M ^{me} Guillot, M ^{me} Hampe, M ^{me} Lardeux, M ^{me} Pasquier, M ^{me} Perthuis, M. Vatan, M ^{me} Vicente, M ^{me} Voisin	Enseignants
ELUS	
M ^{me} Cailleteau-Crucy M ^{me} Guillem	Maire Adjointe au maire
PARENTS D'ELEVES	
M ^{me} Chancolon, M ^{me} Ravenaud, M ^{me} Dias Coelho, M ^{me} Gauthier, M ^{me} Mazelaygue, M ^{me} Doisneau, M ^{me} Meira, M ^{me} Lejeune Arrondeau, M ^{me} Trembleau, M ^{me} El Ouarghi, M. Michaud, M. Meunier, M. Basanta, M. Choisier, M. Renou	Représentants de parents d'élèves
DDEN	
Mme Béziat	
ATSEM	
M ^{me} Kasler	

Membres absents

Nom	Qualité
M. Domenici, M ^{me} Ramos, M. Poulleau M ^{me} Trainoir, M ^{me} Deparrois M ^{me} Galinand	Représentants de parents d'élèves Enseignantes Psychologue de l'Éducation Nationale

En préambule, M^{me} Kermanac'h propose le vote du règlement intérieur du conseil d'école qui a été envoyé au préalable à tous les membres du conseil. Ce document, élaboré conjointement par l'Éducation Nationale et l'Association des Maires du Loiret, vise à ce que les débats du conseil d'école se déroulent sereinement, dans le respect de chacun.

Il est notamment indiqué que

- les questions doivent être transmises par les représentants de parents d'élèves 7 jours ouvrés avant le conseil, qu'il n'y a pas de procuration en cas de vote et que le quorum n'est pas nécessaire pour qu'un vote ait lieu.
- la réunion dure 2 heures maximum.
- la directrice de l'école préside la séance et veille à l'équilibre des temps de parole.

La demande de parole est sollicitée et elle est attribuée par la présidente. Pour la dignité et la clarté des débats, l'expression de chacun est écoutée par tous. Les membres en présence se doivent respect et courtoisie.

Le tact et la retenue doivent présider aux remarques formulées.

Le conseil d'école ne saurait être le lieu de transgression au principe de neutralité de l'école auxquels plusieurs de ses membres sont statutairement astreints. Dans le cas où les répercussions des choix politiques nationaux ou locaux, des décisions réglementaires, des réformes, des aménagements nationaux, départementaux ou locaux questionnent sur la vie de l'école, la présidente veille à un échange constructif dans le respect de l'expression et des opinions de chacun.

Les situations nominatives et identifiables d'enfants, de familles, de personnels de l'Éducation nationale ou de la collectivité, d'élus ne peuvent être abordées. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen des cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de compte.

Vote pour l'adoption du règlement intérieur du conseil d'école : adoption à l'unanimité.

- **Résultat des élections du 10 octobre 2025 et modalités de vote aux élections 2026-2027**

455 inscrits sur la liste électorale.

284 votants, soit un taux de participation de 62,42 % (l'année dernière 62,84%).

67 bulletins blancs ou nuls donc 217 suffrages exprimés.

100% des suffrages exprimés pour la liste unique présentée.

18 candidats : les 13 premiers inscrits sur la liste sont titulaires et les 5 suivants sont suppléants.

Liste des parents élus :

- **Adrien Basanta Domenici - Christine Chancolon - Yannick Choisier - Cassandra Dias Coelho - Aurélie Doisneau - Edouard - Linda El Ouarghi - Claire Gauthier - Carole Lejeune Arrondeau - Charlotte Mazelaygue - Mélanie Meira - Tristan Meunier - Cédric Michaud - Nicolas Poulleau - Marylène Ramos - Fanny Ravenaud - Julien Renou Claire Trembleau**

L'école tient à remercier les représentants de parents d'élèves et M^{me} Béziat, DDEN, pour leur aide lors de la vérification de la liste électorale, la mise sous pli et le dépouillement.

Modalités de vote : conformément au vote du conseil d'école lors du premier conseil d'école de l'année dernière, le vote a eu lieu exclusivement par correspondance.

* Pour qu'un vote électronique puisse avoir lieu, il faudra que la mairie le finance. Si cela était possible l'année prochaine, **validez-vous le vote électronique** à la place du vote par correspondance en version papier pour l'année prochaine ? Résultat du vote : **OUI à l'unanimité.**

* **Si le vote électronique n'est toujours pas mis en place**, validez-vous la poursuite du **vote exclusivement par correspondance** pour l'année prochaine ? Résultat du vote : **OUI à l'unanimité.**

- **Bilan financier 2024-2025 de la coopérative scolaire**

Les mandataires sont Céline Gendre et Delphine Trainoir.

Les comptes ont été vérifiés par M^{me} Guillot Agnès (enseignante) et M^{me} Mazelaygue Charlotte (représentante de parents d'élève). Nous les en remercions.

Les comptes de la coopérative fonctionnent en année scolaire, du 01/09/23 au 31/08/24.

Le bilan de l'année scolaire 2024/25 est équilibré et l'exercice comptable juste.

Dépenses (charges)

Assurances : 81

Cotisations OCCE : 570

Activités éducatives : 21 630 (15 800 de cirque)

→ **22 281 €**

Recettes (produits)

Vente d'objets 2 700

Subventions municipales : 7 980

Subvention asso : 3 000 (Mardié récré)

Participation des familles 2 780

→ **16 460 €**

Résultats :

-5 821 € (grosse dépense cirque mais la différence est largement supportée par la coopérative scolaire)

Merci à la municipalité pour sa subvention annuelle à Mardié Récré, et aux familles.

- **Bilan de la rentrée : effectifs, classes, enseignant(e)s, ATSEM**

- **Effectifs actuels**

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Effectif total	Nombre de classes maternelles	Nombre de classes élémentaires
44	36	39	40	47	42	42	36	326	4,5	8,5

Maternelle : 119 élèves

Elémentaire : 207 élèves

TOTAL maternelle + élémentaire : 326 élèves pour 13 classes, soit une moyenne de 25,07 élèves par classe.

Effectifs en hausse par rapport à l'année dernière : 12 élèves en plus.

- **Equipe pédagogique**

Peu de changement par rapport à l'année dernière.

Mme Hampe a retrouvé son poste.

M. Deroin assure le complément de service de M^{me} Perthuis à hauteur de 25%.

- **Structure pédagogique**

PS-MS	15+11	LARDEUX Karine ATSEM : Christine Chevallier
PS-MS	15+12	TRAINOIR Delphine ATSEM : Séverine BOUCHER
PS-MS	14+13	GUILLOT Agnès ATSEM : Bernadette LOPEZ
GS	24	GENDRE Céline ATSEM : Halima Tabit tous les matins et un après-midi sur deux
GS- CP	15+8	PERTHUIS Christine ATSEM : Tyssia Guérin le matin et Halima Tabit un après-midi sur deux
CP	24	VICENTE Kathleen
CP-CE1	8+16	COMPERE Loïc
CE1	24	HAMPE Sophie
CE1-CE2	7+16	VOISIN Stéphanie
CE2	26	CROCHET Karen
CM1	27	PASQUIET Sandrine
CM1-CM2	15+10	CHANTEAU Amandine
CM2	26	MOUSSAOUI Nathalie actuellement remplacée

Question des représentants de parents d'élèves sur les remplacements d'enseignants : Que faire lorsqu'un enseignant est absent ?

En cas d'absence d'un enseignant, ce dernier se doit de prévenir, au plus tôt, M^{me} Kermanac'h et l'Inspection de l'Education nationale.

M^{me} Kermanac'h se met alors en lien avec la circonscription qui nous permet d'obtenir, ou non, un(e) remplaçant (e). C'est l'Inspection de l'Education Nationale qui nomme les remplaçants dans les écoles.

Si l'absence s'avère plus longue, M^{me} Kermanac'h essaie d'obtenir des remplaçants qui resteront tout au long du congé afin d'assurer une stabilité pédagogique pour les élèves concernés.

M^{me} Kermanac'h reste disponible pour rencontrer les parents qui auraient des questions à ce sujet, ne pas hésiter à demander un RDV.

- **Programme PHARE = Programme de lutte contre le HARCèlement à l'Ecole.**

Une information, sur ce programme, a été donnée à tous les parents lors des réunions de rentrée.

Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement à l'école : *joint à ce compte-rendu.*

Quand on a connaissance d'une situation de harcèlement ou d'une suspicion de harcèlement, la directrice s'entretient avec l'élève cible. Elle prévient ensuite la référente harcèlement et l'Inspecteur de la circonscription

Orléans-Est. Une personne de l'équipe ressource de la circonscription ou un enseignant formé de l'école met en place le protocole selon la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) qui consiste en des entretiens brefs et individuels avec tous les acteurs de la situation : victime(s) – intimidateur(s) – témoins. Le but est que le harcèlement s'arrête. Cette méthode fonctionne. L'année dernière, sur l'ensemble de la circonscription Orléans-Est, il y a eu 31 situations de harcèlement dont 30 ont été résolues avec cette méthode ; dans notre école, les 6 situations détectées ont été résolues.

M^{me} Kermanac'h fait partie de l'équipe ressource de la circonscription et se déplace dans les autres écoles pour traiter des situations de harcèlement.

M^{me} Gendre, M^{me} Chanteau, M. Compère et M^{me} Vicente sont formés à la MPP et peuvent donc mener les entretiens pour traiter des situations de harcèlement dans notre école.

Tous les autres enseignants de l'école ont également eu des formations sur le harcèlement, tous ont été sensibilisés à cette problématique.

L'adhésion de l'école au programme PHARE implique différents engagements de la part des enseignants :

- **10 heures annuelles d'enseignement obligatoire** pour toutes les classes du CP au CM2
- **Participation à la journée « non au harcèlement »** du 6 novembre

Le 6 novembre, l'école a mis en place, comme chaque année, des ateliers avec tous les élèves de la PS au CM2 pour la journée « non au harcèlement ».

Maternelle : Les GS ont construit un parcours de motricité pour les PS et MS. Ces derniers avaient les yeux bandés pour effectuer le parcours. Ils étaient encadrés par deux GS. Cela a favorisé l'entraide et la confiance entre les élèves. Les élèves ont également pu observer deux courts métrages sélectionnés et des albums ont été lus sur le thème du harcèlement.

Elémentaire : Afin de travailler le vivre-ensemble et la coopération, les enseignants ont proposé différents ateliers tout au long de la journée à des groupes d'élèves du CP au CM2 : Lecture d'album et débat, arts visuels, jeux coopératifs, écriture de slogans, chant et danse.

Ce jour-là, après la classe, des **ateliers-parents** ont aussi proposés, au choix, de 16H45 à 17H45 ou de 18H à 19H. Ils étaient animés par M^{me} Kermanac'h et M^{me} Gendre. Pendant ce temps, les enfants des parents présents à ces ateliers ont pu participer à un ciné-débat organisé par M. Compère et M^{me} Chanteau. Il y a eu 2 parents et 3 enfants sur le premier créneau, 12 Parents et 13 enfants sur le deuxième créneau.

A l'issue des ateliers, une plaquette d'informations et de conseils à destination des parents a été remise à chaque participant. M. Renou, représentant de parents d'élèves qui était présent au 2^e atelier, a proposé que cette plaquette soit envoyée à toutes les familles de l'école. Elle figure *en pièce jointe de ce compte-rendu*.

- « Safer Internet day » 10 février 2026

Le permis internet à destination des CM2 sera lancé ce jour-là en coopération avec M. Levefaudes, chargé de la sécurité à la mairie. Le travail sur le permis internet sera ensuite mené dans les classes par les enseignantes. M. Levefaudes reviendra, une fois ce travail terminé, pour faire passer le permis internet aux élèves.

Par ailleurs, M^{me} Kermanac'h présente et remet à M^{me} Cailleteau-Crucy, maire, et M^{me} Guillen, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, une **plaquette d'information à l'attention des personnels du périscolaire**. Ce document a été élaboré par le pôle ressources de l'Inspection. Il explique comment l'école travaille à la lutte contre le harcèlement et donne des conseils pour mieux prendre en charge ces situations. M^{me} Kermanac'h s'est récemment entretenue sur ce sujet avec Romain Noyat, directeur du centre de loisirs et elle lui a aussi remis cette plaquette d'information.

• Projets pédagogiques

Equipe mobile de sécurité

L'équipe mobile de sécurité interviendra le 28 novembre pour les trois classes de cycle 3. Le thème de travail sera le sommeil et les écrans pour les CM1, et l'utilisation d'internet et le cyber harcèlement pour les CM2.

Ecole dehors

Les élèves de GS/CP de M^{me} Perthuis se rendent régulièrement à pied au jardin des écoliers. Pour ce début d'année, il s'agissait essentiellement de désherbage. Jeudi 13 novembre, les élèves vont débiter les premières

plantations. M^{me} Perthuis souligne l'importance de cette activité et le lien entre les différentes disciplines : sciences, lecture, écriture...

Les élèves de CP et CE1 de M^{me} Vicente et M. Compère se sont rendus à la base de loisirs afin de travailler en sciences sur la nature au fil des saisons. Ils ont pu récolter des éléments naturels afin de réaliser des œuvres en land art.

Semaine du goût

Durant la semaine du 13 au 17 octobre, plusieurs classes de maternelle et d'élémentaire ont participé à la semaine du goût en collaboration avec le restaurant scolaire.

Cette année, le thème était *le voyage à travers le temps*. Le menu de chaque jour correspondait à une période historique : lundi-Préhistoire, mardi-Antiquité, jeudi-Moyen-Age, vendredi-Temps Modernes.

Les classes de M^{mes} Pasquier et Chanteau ont préparé des cookies aux noix et nature en classe pour le menu du mardi. Les classes de CP, CP/CE1, GS/CP et CE1 mais aussi 2 classes de PS/MS ont cuisiné des gâteaux aux pommes pour le repas du jeudi.

11 novembre

Les classes de M^{me} Pasquier, M^{me} Hampe, M^{me} Vicente, M. Compère et M^{me} Chanteau participent à la cérémonie du 11 novembre avec leurs élèves.

Un chant a été appris et chanté à l'issue de la cérémonie : « Il faudra leur dire » de Francis Cabrel.

Des bleuets ont été confectionnés en arts visuels avec l'ensemble des classes, puis accrochés autour du monument aux morts.

De plus, nous remercions Monsieur Jacques Thomas, élu, qui viendra faire une intervention auprès des 5 classes au sujet de la première Guerre Mondiale à Mardié.

Classe échecs

M^{me} Pasquier prend en charge l'enseignement des échecs dans sa classe. Une intervenante est prévue pour la classe de CM2 de M^{me} Moussaoui.

Piscine

Toutes les classes du CP au CM2 bénéficieront de séances à la piscine de Chécy : 10 séances regroupées sur 5 semaines, à raison donc de 2 séances par semaine.

Les séances s'étaleront sur les 2^e et 3^e trimestres de l'année scolaire.

Cela est possible grâce à la municipalité car les transports en car sont payés par la mairie.

Classe de découverte

Les classes de CE1/CE2 de M^{me} Voisin et de CE2 de M^{me} Crochet partiront à Pénestin pour une classe de mer option voile du 25 mai au 30 mai 2026.

M^{me} Cailleteau-Crucy indique qu'en cas de difficultés financières, il est possible de faire appel au CCAS mais M^{me} le Maire précise que, du 14 mars jusqu'à la fin du mois d'avril, le CCAS sera en pause électorale en raison des élections municipales. Il faut donc soit anticiper dès à présent les demandes, soit il faudra avancer l'argent et attendre après les élections pour la régularisation.

Escrime

Deux classes, celle de CM1 et celle de CM2, bénéficieront de séances d'escrime, avec un intervenant du Cercle d'Escrime Orléanais, entre le 4 mai et le 26 juin, les jeudis matin. Chaque classe aura 7 séances d'une heure.

- **Aide aux élèves en difficulté**

Soutien aux élèves en difficulté

Deux sessions de 12 heures auront lieu. Ces cours de soutien en français et mathématiques se dérouleront de 16H30 à 17h30. Les jours et la liste des élèves (entre le CP et le CM2) seront déterminés lors d'un conseil de maîtres ; les parents devront ensuite donner leur accord.

Stages de réussite

Ce sont des stages de travail, en petits groupes, pendant les vacances pour travailler des compétences de français et de mathématiques. Ces stages peuvent concerner des élèves du CP au CM2, ils durent 12 heures étalées sur 4 demi-journées (du lundi au jeudi) et se déroulent la première semaine des vacances. Un lien est organisé avec le centre de loisirs pour que les enfants qui y sont inscrits puissent ensuite rejoindre le centre de loisirs.

Des stages auront lieu pendant les vacances de février et de printemps. La liste des élèves sera déterminée lors d'un conseil de maîtres et l'accord des parents sera demandé.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Comme les autres années, elles ont lieu sur le temps de pause méridienne : ½ heure par jour, soit au début de la pause méridienne, soit à la fin selon les horaires de passage des classes au restaurant scolaire.

Les APC sont utilisées pour du soutien aux élèves en difficulté, la mise en place de certains projets ou des passations individualisées dans le cadre des évaluations nationales.

• RASED et modalités de prises en charge

Le RASED a 2 missions :

- La prévention des difficultés scolaires et des difficultés d'adaptation à la vie collective.
- La remédiation en cas de difficultés durables sur le plan scolaire ou dans l'adaptation à la vie collective.

Les demandes d'aide au RASED peuvent être faites par les enseignants qui en discutent alors avec les parents des élèves concernés. Elles peuvent également être faites par les parents.

Le RASED qui œuvre à Mardié est en sous-effectif : une psychologue de l'Education Nationale à mi-temps, donc les prises en charge seront réduites et priorisées.

Une représentante des parents d'élèves demande si les stages de réussite et le soutien sont payés. M^{me}

Kermanac'h dit qu'effectivement les membres volontaires de l'équipe pédagogique sont payés. Elle précise que les APC font partie des heures d'enseignement et ne sont, eux, pas payés en supplément.

• Sécurité, PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) et bilan des premiers exercices

PPMS 2 types de risques sont concernés :

- **Attentat-intrusion** (appel anonyme, colis suspect, action terroriste à proximité ou intrusion dans l'école)

2 scénarii : fuite ou confinement

- **Risques majeurs** = risques naturels (tempête, inondation, mouvement de terrain) ou technologiques (nuage toxique, explosion, radioactivité).

2 scénarii : confinement ou évacuation

Information aux familles dans le cadre du PPMS :

- Ne venez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ou ne pas vous exposer au danger.
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les réseaux.
- Écoutez la radio sur les fréquences suivantes : France Inter, France Info, France Bleu Orléans.

Bilan des deux premiers exercices de sécurité

- Exercice incendie

Le premier a eu lieu le lundi 9 septembre.

L'alarme du nouveau bâtiment élémentaire n'est pas reliée à celle des autres bâtiments côté élémentaire, pourtant tout proches : aucune des 2 classes de ce bâtiment n'est sortie puisque personne n'a entendu l'alarme.

→ Demande faite à la mairie de relier l'alarme du nouveau bâtiment aux anciens.

- Exercice PPMS attentat-intrusion

Un exercice de sécurité "attentat intrusion" a été organisé le 7 octobre 2025.

Les élèves avaient été informés au préalable de cet exercice et toutes les familles en ont été informées dans la journée par mail.

• Modification du règlement intérieur et échelle graduée de réprimandes

Depuis l'année dernière, une échelle graduée des sanctions est annexée au règlement intérieur. Il s'agit d'harmoniser la réponse des adultes face à un souci de comportement d'élève. Cela apporte de la cohérence.

L'équipe enseignante souhaite faire un ajout dans le règlement intérieur : l'interdiction des montres connectées. A l'issue d'échanges, la formulation suivante est retenue :

« L'utilisation de tout appareil multimédia est interdite : montres et bracelets connectés, consoles de jeux, appareils photos, ... (liste non exhaustive). »

Les représentants de parents d'élèves souhaitent aussi ajouter l'interdiction d'emporter à l'école des objets factices imitant des objets dangereux. Voici la formulation retenue :

« Les objets dangereux, ou factices mais ayant l'apparence d'un objet dangereux, sont prohibés à l'intérieur de l'école. »

Le règlement intérieur modifié a été **soumis au vote et adopté à l'unanimité**. Il est joint au compte-rendu, ainsi que la gradation progressive des réprimandes.

• **Zone de proximité**

La zone de proximité comprend des lieux dans lesquels les classes peuvent se rendre sans accompagnateur supplémentaire si l'enseignant ne le juge pas nécessaire.

Ce sont des lieux accessibles à pied ou en car : le centre périscolaire - le centre aquatique de Chécy - le collège de Chécy - le bourg de Mardié (dont le jardin des écoliers) - le stade et la base de loisirs de Pont-aux-Moines.

Cependant, si le déplacement se fait en transport TAO, donc en bus non spécifiquement dédié à nos élèves, la présence d'un accompagnateur, en plus de l'enseignant, est désormais obligatoire.

• **Travaux et matériel**

Merci aux services techniques qui ont fait des travaux dans l'école cet été : rénovation de la salle de motricité et premiers aménagements des cours.

Question des représentants de parents d'élèves à ce sujet : concernant la végétalisation de la cour, où en est-on ? qu'est-ce qui va être fait ? sous quels délais ?

Des aménagements ont été réalisés cet été : tables et bancs pour créer des coins calmes dans les cours, petites barrières colorées pour délimiter le bac à sable en maternelle avec herbe synthétique autour. Cela sera poursuivi cet automne par la plantation d'arbres en maternelle.

D'autres travaux sont prévus en 2026 : un préau devant la classe de M^{me} Guillot, des barrières basses doublées de petites plantations pour délimiter le coin en herbe côté élémentaire afin d'en faire un coin calme pour les élèves qui ont envie de se poser tranquillement et non un lieu de passage, l'ouverture du macadam dans la cour élémentaire pour de nouvelles végétalisations, des pas japonais entre la salle des maîtres et la classe de M. Compère.

Le projet d'aménagement des cours s'étend aussi sur 2027 avec notamment de nouvelles zones végétalisées.

• **Questions transmises par les parents aux représentants de parents d'élèves**

- *Les représentants de parents d'élèves souhaitent soumettre à nouveau l'idée d'un autre cadeau offert aux CM2 à la place du dictionnaire.*

M^{me} le Maire dit qu'elle n'est pas opposée à remplacer le dictionnaire par une calculatrice. Nous avons questionné le collège sur le choix de la calculatrice. L'idée d'une calculatrice.

Une représentante de parents d'élèves reprend l'idée proposée lors du dernier conseil d'école : proposer un choix de livres pour les futurs collégiens.

Un sondage va être mis à disposition des parents d'élèves.

- *Serait-il envisageable de mettre à disposition une salle pour les représentants des parents d'élèves ?*

M^{me} le Maire dit qu'elle est d'accord pour mettre à disposition une salle si un des membres engage sa responsabilité en matière d'assurance.

Séance levée à 19h40

Les 2 prochains conseils d'école se dérouleront le **mardi 10 mars** 18 heures et le **lundi 16 juin** 18 heures.

Le 7 novembre 2025, à Mardié

La directrice de l'école, présidente de séance

M^{me} Kermanac'h

Les secrétaires de séance,

M^{me} Chanteau, enseignante

M^{me} Mazelaygue, représentante de parents d'élèves.